

il devrait y avoir suffisamment de flexibilité pour permettre le transfert de responsabilité d'une organisation à une autre.

ii. Le Canada devrait travailler activement à l'application intégrale des dispositions de l'OMC, y compris le mécanisme de règlement des différends, pour que tous les membres, y compris les principaux, maintiennent leur engagement envers un régime multilatéral basé sur des règles.

iii. Étant donné les liens de plus en plus étroits entre la technologie, le commerce et l'investissement, le nouvel accord multilatéral sur l'investissement devrait être transféré de l'OCDE à l'OMC.

Les participants ont souligné à maintes reprises le rôle des petites et moyennes entreprises comme moteurs de la croissance au Canada et dans l'économie mondiale. Les organisations internationales doivent encourager la participation des PME à des fins de promotion du commerce.

iv. Le Canada devrait élaborer des programmes visant à faciliter l'accès aux marchés et à inciter les organisations internationales à être plus accessibles aux petites et moyennes entreprises.

Les membres du groupe de travail ont par ailleurs recommandé que les institutions financières internationales chargées du développement se fixent pour premier objectif le « développement durable ». Il ne conviendrait de prospecter les occasions d'affaires et d'accroissement des échanges que lorsque cela servirait la mission première des institutions.